



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Teams), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le jeudi 3 shetan-pishim^u (juillet) 2025 de 9 h 37 à 9 h 41.

SONT PRÉSENTS : Jonathan Gill-Verreault, pitu-ilnutshimau (vice-chef)
Carina Dominique, pitu-ilnutshimau (vice-chef)
Patrick Courtois, takuhikaniss(conseiller)
Jonathan Germain, takuhikaniss (conseiller)
Sylvie Langevin, takuhikaniss(conseillère)
Guylaine Simard, takuhikaniss(conseillère)
Jean-Denis Bergeron-Simard, Kapitu-nikanitakuhak takuhikan
Utshimau ueeshitashun (directeur général adjoint)
Vicky Lord, Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan
(greffière)

SONT ABSENTS : S/O
(REPRÉSENTATIONS)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau de soutien politique
 - 3.1 Énoncé de principe guidant les discussions entre la Nation wendat et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
4. Loisirs, sports et vie communautaire
 - 4.1 Financement du rassemblement des aînés
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pitu-ilnutshimau Jonathan Gill-Verreault assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pitu-ilnutshimau Jonathan Gill-Verreault procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Guylaine Simard
Appuyé de Carina Dominique
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DE SOUTIEN POLITIQUE

3.1. ÉNONCÉ DE PRINCIPE GUIDANT LES DISCUSSIONS ENTRE LA NATION WENDAT ET LA PREMIÈRE NATION DES PEKUAKAMIULNUATSH

RÉSOLUTION N° 8957

ASHPITISHUMUN ume Katakuhimatshetau ka eishi uapatakau : «Tshi mamu uitishitishunanu kie tshitashinehikunanu e ishinakushik shash mitshet pipuna e taik ute, shaputue-kapatananu tshimeshkanaminu ka ui tipelimitishuik» tshetshi mamitunelitakanitsh kie tan tshe eishi nashekanitsh ka ui kashtinakanitsh;

(CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations);

ASHPITISHUMUN ume Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tapuetatishu kie nasham^u utipelitamuna, utilnu-tipelitamuna tshetshi tshishpeuatitishit kie e utshimau-tipelimitishit nite Nitassinan (Tshitassinahtsh);

(CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan);

CONSIDÉRANT que les conflits territoriaux entre Premières Nations compromettent l'exercice des droits ancestraux et favorisent l'ingérence des gouvernements fédéral et provincial sur nos territoires;

CONSIDÉRANT que les nombreux recours judiciaires mobilisent considérablement des ressources humaines et financières;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a la volonté de trouver une voie de passage afin de pouvoir régler hors cour les litiges opposant notre Première Nation et la Nation wendat;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que les représentants politiques des deux Nations ont fait preuve d'ouverture et de bonne foi depuis mai dernier et que les discussions tenues au cours de cette période ont mené à un Énoncé de principes;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta privilégie l'établissement et le maintien de relations paisibles et harmonieuses entre les membres de la communauté et avec les Nations qui nous entourent;

CONSIDÉRANT que l'Énoncé de principes en tient compte en citant les valeurs établies par la *Politique d'affirmation culturelle*;

CONSIDÉRANT que l'Énoncé de principes contient des engagements mutuels afin d'assurer le bon déroulement des dialogues à venir;

CONSIDÉRANT que les membres de notre Première Nation ayant été victimes de saccages, de la part de la Nation wendat dans la Réserve faunique des Laurentides, situé sur Nitassinan, ont été avisés de la démarche;

CONSIDÉRANT que l'Énoncé de principes a été présenté aux Premières Nations d'Essipit et de Pessamit ainsi qu'aux Pekuakamiulnuatsh, respectivement le 26 juin 2025 et le 2 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'Énoncé de principes est sans préjudice aux droits ancestraux et au titre ancestral détenus par les Pekuakamiulnuatsh, ainsi qu'aux droits que pourraient détenir les autres Premières Nations sur le territoire visé, notamment celles d'Essipit et de Pessamit;

CONSIDÉRANT que l'Énoncé de principes comporte, notamment, des clauses permettant aux parties d'y mettre fin à tout moment, sans motifs, par avis écrit.

IL EST RÉSOLU d'autoriser pitu-ilnutshimau (vice-chef) Carina Dominique et pitu-ilnutshimau (vice-chef) Jonathan Gill-Verreault, à signer l'Énoncé de principes guidant les discussions entre la Nation wendat et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

4. LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

4.1. FINANCEMENT DU RASSEMBLEMENT DES AÎNÉS

RÉSOLUTION N° 8958

ASHPITISHUMUN ume Katakuhimatshetau ka eishi uapatakau : «Tshi mamu uitishitishunanu kie tshitashinehikunanu e ishinakushik shash mitshet pipuna e taik ute, shaputue-kapatananu tshimeshkanaminu ka ui tipelimitishuik» tshetshi mamitunelitakanitsh kie tan tshe eishi nashekanitsh ka ui kashtinakanitsh;

(CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations);

ASHPITISHUMUN ume Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tapuetatishu kie nasham^u utipelitamuna, utilnu-tipelitamuna tshetshi tshishpeuatitishit kie e utshimau-tipelimitishit nite Nitassinan (Tshitassinahhtsh);

(CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan);

CONSIDÉRANT que le Rassemblement des aîné(e)s 2025 (ci-après nommé le « Rassemblement ») se tiendra à Ushkui-shipi du 15 au 22 ushkahu-pishim^u (septembre) 2025;

CONSIDÉRANT que le Comité Kapatakan est responsable de la réalisation du Rassemblement et souhaite obtenir une contribution de financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ;

CONSIDÉRANT que le Comité Kapatakan est responsable de l'animation, des activités, de la logistique, des ressources humaines, des équipements, de la nourriture et des communications.

CONSIDÉRANT qu'il était de la responsabilité du comité organisateur de s'assurer du financement, soit de chercher des commanditaires et de préparer une ou des campagnes de financement;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le Rassemblement représente pour l'ensemble des Pekuakamiulnuatsh un événement socioculturel d'importance qui valorise les aînés;

CONSIDÉRANT que ce Rassemblement permet de développer de nouveaux liens entre communauté, conserver les liens existants, transmettre et perpétuer leurs traditions;

CONSIDÉRANT qu'une analyse budgétaire a été réalisée à la suite de rencontres d'évaluation des besoins entre le Comité Kapatakan et le comité interne de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et qu'ils ont évalués les besoins financiers du Comité Kapatakan sont de 405 942 \$.

CONSIDÉRANT que le Comité Kapatakan souhaite obtenir une contribution de logistique de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse budgétaire a été réalisée par la direction de l'unité administrative Infrastructures et services publics, au montant de 91 300 \$.

II EST RÉSOLU d'autoriser la direction de l'unité administrative Loisirs, sports et vie communautaire à signer l'entente de financement au montant de 405 942 \$ avec le Comité Kapatakan, conditionnellement à ce que le comité organisateur soit formellement constitué, pour l'organisation du Rassemblement des aîné(e)s 2025, provenant des Fonds autonomes selon la répartition suivante :

- 202 971 \$, volet culturel, dont le solde est de 3 000 000 \$ en date du 1 shiship-pishim^u (avril) 2025;
- 202 971 \$, volet communautaire, dont le solde est de 3 000 000 \$ en date du 1 shiship-pishim^u (avril) 2025;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender à la hausse le budget des dépenses de 405 942 \$ pour l'année financière 2025-2026 de l'unité administrative Loisirs, sports et vie communautaire;

II EST FINALEMENT RÉSOLU d'amender à la hausse le budget des dépenses de 91 300 \$ pour l'année financière 2025-2026 de l'unité administrative Infrastructures et services publics en vue du Rassemblement des aîné(e)s 2025 qui aura lieu à Ushkui-shipi du 15 au 22 ushkahu-pishim^u (septembre) 2025 provenant des Fonds autonomes selon la répartition suivante :

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

- 45 650 \$, volet culturel, dont le solde est de 3 000 000 \$ en date du 1 shishi-pishim^u (avril) 2025;
- 45 650 \$, volet communautaire, dont le solde est 3 000 000 \$ en date du 1 shiship-pishim^u (avril) 2025.

Proposée par Carina Dominique
Appuyée de Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 9 h 41.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



M^e Vicky Lord, LL.B., D.D.N.
greffière